

MALBOSC



Les Cévennes
Pays Nivernais



” Informations Municipales ”
N° 66 - Juin 1996

SOMMAIRE N° 66

- P. 2 Le mot de Mme le maire
- P. 3 Conseil municipal : séance du 21 février 96
- P. 4 Conseil municipal : séance du 26 mars 1996
C.C.A.S.
Etat Civil
- P. 5 Budget primitif 1996
P. 6 " " Etat de la dette
- P. 7 Conseil municipal : séance du 10 avril 1996
- P. 8 Conseil municipal : séance du 10 juin 1996
Petites annonces : marché paysan - dépôt boucherie
- P. 9 Compte administratif 1995
P. 10 " "
Info. sur SICTOBA et SICOM
- P. 11 Article de l'Echo Valentinois sur le "P.I.E.D."
- P. 12 Article "la fièvre de l'or, acte II"
- P. 13 Info sur le Chèque Emploi Service.
P. 14 " "
- P. 15 La Directive européenne "Habitat".
P. 16 - Informations sur les recherches minières
- P. 17 La page des enfants de l'école
P. 18 " "
- P. 19 Histoire : l'agitation de février 1783 autour des Vans
P. 20 (suite)



A NOTER
La fête champêtre
de MALBOSC
les 6 et 7 juillet 1996



Le mot de Mme le Maire

Chers Amis,

Un an déjà que j'ai été élue premier magistrat de cette commune.

Une année pleine d'enseignements pendant laquelle j'ai dû travailler beaucoup pour pallier mon manque d'expérience. J'ai le sentiment d'avoir fait partager à l'équipe qui m'entoure le fruit de mes "découvertes", d'avoir diffusé largement les circulaires et directives reçus, d'avoir enfin mis à la disposition de tous, les dossiers de quelque nature qu'ils soient...

Les commissions ont fonctionné, tous les membres ne s'y sont d'ailleurs pas toujours présentés, certes, des rapports n'ont pas toujours été rédigés mais rien d'important n'a été laissé dans l'ombre.

Certains pensent que j'agis seule et se plaignent de leur inactivité. Ça tombe bien ! Je commençais à trouver la charge un peu lourde. Ils iront donc assister à des réunions pour m'y représenter et rédigeront un compte-rendu. Ils pourront convoquer la réunion des commissions mais les commissions n'ont qu'un rôle consultatif, elles proposent, éventuellement, mais c'est le Maire qui décide. Normal, me direz-vous puisque c'est le responsable.

Cette mise au point étant faite, je voudrais ébaucher un bilan de cette année écoulée :

- l'A.E.P. de Fabre (projet Noël Garidel) est terminée, la réception des travaux aura lieu dans les jours prochains.

- le réservoir du chef-lieu a été rénové, un compteur général va être mis en place. Il permettra d'évaluer des fuites éventuelles.

Nous avons dû surseoir au projet d'interconnexion avec le réseau des Escoussous à cause de son coût et la crainte que l'apport d'eau escompté soit insuffisant. De nouvelles mesures seront effectuées en août au plus bas de l'étiage.

- Les toitures des bâtiments communaux sont à refaire. Nous commencerons par l'école. Le dossier concernant la réhabilitation de la mairie a été déposé le 14 mars 96 à la sous Préfecture en vue d'obtenir une subvention.

Ceux concernant les logements au presbytère sont à la DDE pour examen des financements possibles. Le toit de l'église attend un spécialiste pour l'établissement d'un devis.

Les lenteurs de l'administration sont bien réelles !

- Un contrat d'affermage du camping a été conclu avec M. Patrick Jardé. Il nous libère des charges et je veux croire qu'à terme la commune s'y retrouvera ... financièrement.

Pour l'heure, le problème est la "non conformité aux normes" de la plupart des sources. Cette formule laconique est préoccupante aussi, ai-je demandé une étude pour la potabilité des différents réservoirs. Le coût risque d'être élevé, vous en serez informés.

Les ordures ménagères sont également une affaire importante. C'est un problème pour toutes les communes en France, il ne se résoudra pas sans difficulté de tous ordres, vous aurez des informations dans ce bulletin.

Sachez que je travaille dans l'intérêt général, que la tâche n'est pas facile et que tout ne peut être fait tout de suite... il reste 5 ans !.

Votre dévouée Maire,
Alice Icard.

Tous les membres du conseil municipal sont présents sauf Jean Allègre, excusé.

17 personnes sont présentes dans la salle.

A l'ordre du jour :

- Communauté de Communes
- AEP : dossier interconnexion Escoussous-Malbosc
- Camping (contrat d'affermage)
- Divers.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. ROUX, Maire de Les Vans demande que le Conseil municipal prenne position avant le 29 février, au sujet du périmètre de cette éventuelle communauté de communes.

Rappelons que, pour le moment, il engloberait les communes suivantes : Les Assions, Chambonas, Gravières, Malorce sur la Thines, Malbosc, Ste Marguerite Lfigère, ST Pierre- ST Jean, Les Salelles et Les Vans. A l'heure actuelle, le but, l'intérêt et les inconvénients restent assez flous. Le canevas de base consiste dans le développement économique et l'aménagement du territoire.

On sait qu'une Dotation Globale de Fonctionnement de 70 F par habitant (4900 habitants environ) serait affectée à la communauté de communes pour la 1ère année et doublée l'année suivante.

Il reste à définir les compétences de chaque participant et c'est là que le conseil émet des réserves.

Il se prononce donc pour l'acceptation du périmètre proposé à la majorité moins 1 voix, celle de M. Gabriel François.

Quoiqu'il en soit, réserve est faite en ce qui concerne le projet de la base nautique de Gravières, beaucoup trop onéreux pour une prise en charge par la communauté.

A.E.P. : INTERCONNEXION

Présentation du projet d'interconnexion entre le trop plein des Escoussous et l'AEP de Malbosc.

L'étude faite par M. DUC, qui entraînerait une dépense de 500 000 F, est abandonnée. En effet, si trop plein il y a, en période non touristique, celui-ci est pratiquement inexistant l'été, compte-tenu de la fréquentation du hameau des Escoussous.

BATIMENTS COMMUNAUX

Un devis a été établi pour la réhabilitation de la mairie. Il comprend la réfection du toit, son rehaussement et la création d'une petite

salle de réunion (bureau du maire). Le devis se monte à 461 211 F TTC pour lequel nous demanderons des subventions. Cette somme comprend les honoraires du maître d'oeuvre et de la commission sécurité protection santé obligatoire depuis le 1/1/96.

En ce qui concerne l'école, on signale l'urgence d'une intervention en raison de la vétusté du bâtiment. Une étude sera demandée à la DDE et une subvention au Conseil Général en soulignant le caractère d'urgence de ces travaux.

Le conseil municipal donne son accord unanime au sujet de ces diverses demandes de subvention.

CAMPING - contrat d'affermage

Lecture est faite par Mme le Maire du projet de contrat d'affermage qui sera proposé à M. Jarde.

M. Hours Raymond propose qu'une clause soit ajoutée, stipulant que, si une caution est demandée, le preneur ne puisse prétendre obtenir des intérêts sur le montant de cette caution lors de sa restitution.

ORDURES MENAGERES

Le SICTOBA propose une modification du statut. Le nouveau texte est accepté par l'ensemble du Conseil. Un délégué suppléant est élu : Raymond Hours.

DEFLARDECHOIS

Il s'agit d'une "Charte pour la relance de l'installation des jeunes agriculteurs en Ardèche" signée par les organisations professionnelles agricoles, l'association des Maires de l'Ardèche, le Conseil Général et la Préfecture.

Le Défi Ardéchois concerne le projet d'installation d'un jeune agriculteur sur chaque commune, en deux ans (entre le 1/1/96 et le 31/12/97).

Première étape : réalisation du diagnostic de l'agriculture Ardéchoise et inventaire exhaustif des mesures existantes en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs.

Une réunion avec l'animateur de secteur est demandée.

La séance se termine à 23 h.

La secrétaire de séance : Honorine LEPINE

**CONSEIL MUNICIPAL: séance du
26 mars 1996**

La séance commence à 20 h 15.

Excusée : Béatrice Schmitt.

Ordre du jour :

Vote du budget primitif 1996

Divers

BUDGET PRIMITIF 1996

(détails ci-après)

Lecture est faite par Mme le Maire. Il est approuvé à l'unanimité des présents.

En raison de la mise en place des nouvelles comptabilités M14 et M49, Mme le Maire propose d'augmenter de 3 heures le temps de travail hebdomadaire de la secrétaire de Mairie en précisant que ces heures se feraient à "guichet fermé". Cette proposition est acceptée à la majorité moins deux abstentions.

IMPOTS LOCAUX :

Une augmentation des taux de 4 % est décidée sur les taxes foncières bâties, non bâties et d'habitation communales.

soit pour 1996 :

| | |
|---------------------|---------|
| Taux Foncier Bâti : | 7,23 % |
| " non Bâti : | 96,90 % |
| Habitation : | 7,04 % |
| Taxe profes. : | 13,03 % |

Le produit attendu des contributions directes est de : 148 975 F

SIDET : la fiscalisation passe de 0,50 % à 0,70 %.

SICTOBA :

la participation globale est de 30 238 F

SYNDICAT DEPARTEMENTAL

D'ELECTRIFICATION (fonctionnement) :

La cotisation passe à 8 F/habitant soit un total de 1 192 F

CAMPING :

Le contrat d'affermage est au point et le preneur, M. Jarde accepte le loyer annuel indexable pour un montant de 23 000 F.

TRAVAUX

Il est prévu la construction d'un mur pour l'élargissement de la route de Fabre à l'entrée du hameau. La participation de la commune consiste en la prise en charge du matériel nécessaire. Le terrain est donné par M. Allègre qui se charge du travail.

Le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité sur ces différentes questions.

La séance se termine à 22 h

La secrétaire de séance : Honorine Lepine

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

BUGET PRIMITIF DU CCAS 1996 :
approuvé à l'unanimité des présents.

DEPENSES :

Repas et sortie 4 000

RECETTES :

Subvention de la commune 4 000

COMPTE ADMINISTRATIF 1995 :

TOTAL DEPENSES : 8 192

Repas et sortie : 8 192

TOTAL RECETTES 23 326,21

Subvention de la commune 4 000 F

Excedent de fonct 94 13 623,21

Dons 5 260

Part Concessions cimetièrè 443

EXCEDENT 95 15 134,21

CCAS DONS 1996

M. et Mme MAISTRE Raoul : 200 F

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Dorian, à Alès, le 11 mai 1996, fils de Sylvie et Philippe BASTIDE des Vans (petit-fils de Blandine Robert, conseillère municipale).

Antoine, à Alès, le 21 mai 1996, fils de Olivier CHAMBOREDON et Christine GARNIER de Mourèdes.

DECES

Raoul MAISTRE, le 12 mai 1996 à Nîmes.

BUDGET PRIMITIF 1996 - FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------------------|------------|--|------------|
| TOTAL | 963.988,00 | TOTAL | 963.988,00 |
| FOURNITURES | 6.000,00 | PRODUITS DE L'EXPLOITATION | 124.707,00 |
| . Fournitures de bureau | 6.000,00 | . Redevance eau | 53.000,00 |
| FRAIS DE PERSONNEL | 229.100,00 | . Taxe enlèvement Ord.ménagè | 71.707,00 |
| . Personnel titulaire | 62.500,00 | PRODUITS DOMANIAUX | 38.600,00 |
| . Personnel non titulaire | 113.700,00 | . Location gîtes | 15.600,00 |
| . Cotis. Centre Gestion | 800,00 | . Location camping | 23.000,00 |
| . Charges sociales | 49.100,00 | PRODUITS FINANCIERS | |
| . Rémunérations diverses | 3.000,00 | . Intérêts prêts & créances | |
| IMPOTS ET TAXES | 6.500,00 | RECouvreMENTS / SUBVENTIONS | 85.800,00 |
| . Impôts fonciers | 6.500,00 | . Recouvrements traitement C | 52.000,00 |
| TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEUR | 119.000,00 | . Participation Bonnevaux | 29.000,00 |
| . Entretien bâtiments | 20.000,00 | . Recouvrements divers | 4.800,00 |
| . Entretien voirie & réseaux | 15.000,00 | . Participation Etat | |
| . Entretien petit matériel | 10.000,00 | DOTATION GLOBALE FONCTIONNEMENT | 494.577,00 |
| . Acquisition petit matériel | 5.000,00 | . D.G.F. Dot. Forfaitaire | 468.897,00 |
| . E.D.F. + entretien | 45.000,00 | . D.G.F. Dot. Spéc. Institut | 12.950,00 |
| . Analyses eau | 12.000,00 | . D.G.F. Dot. Particulière E | 12.274,00 |
| . Primes assurances | 12.000,00 | . Compens. Franchise Postale | 456,00 |
| PARTICIPATION ET CONTINGENTS | 180.118,00 | IMPOTS INDIRECTS | 21.487,00 |
| . Dépenses aide sociale | 29.611,00 | . Attrib. sur permis Chasse | 200,00 |
| . Fonctionnement C.E.G. | 3.000,00 | . Taxe add. droits mutation | 21.237,00 |
| . Cotisations municipales | 300,00 | . Licence débits de boisson | 50,00 |
| . Participation service ince | 5.000,00 | CONTRIBUTIONS DIRECTES | 198.817,00 |
| . SICOM | 41.469,00 | . Produits des contrib. dire | 148.975,00 |
| . SICTOBA | 30.238,00 | . Attrib. Fonds Nat Taxe Pr | 45.000,00 |
| . 15 %Synd. Electrification | 46.000,00 | . Attrib. Fonds Dép. Taxe Pr | 0,00 |
| . Fonctionnt " " | 1.500,00 | . Compens. Taxes Fonc. bâtie | 518,00 |
| . SIDET | 23.000,00 | . Compens. Taxe Profes. | 1.331,00 |
| ALLOCATIONS / SUBVENTIONS | 24.755,00 | . Compens. Taxe Habitation | 2.993,00 |
| . C.C.A.S. Malbosc | 4.000,00 | | |
| . Ecole Coopérative scolaire | 6.000,00 | | |
| . Vivre chez soi | 400,00 | | |
| . Ligue contre le Cancer | 400,00 | | |
| . ADDIM | 500,00 | | |
| . Ecole buissonnière | 1.000,00 | | |
| . Office tourisme Les Vans | 500,00 | | |
| . CCAS ST PAUL | 1.000,00 | | |
| . G.D.S. Equarrissage | 283,00 | | |
| . Syndicat Hotellerie | 672,00 | | |
| . A.S.L. MALBOSC | 200,00 | | |
| . F.N.A.E. | 1.800,00 | | |
| . Agence de bassin | 0,00 | | |
| . Ass. Jeunesse & Recons. | 8.000,00 | | |
| FRAIS DE GESTION GENERALE | 59.500,00 | | |
| . Fêtes & cérémonies | 500,00 | | |
| . Documentation générale | 7.000,00 | | |
| . Frais de PTT Mairie | 6.000,00 | | |
| . Indemnités Maire & Adjoint | 46.000,00 | | |
| FRAIS FINANCIERS | 42.180,00 | | |
| . Intérêts | 42.180,00 | | |
| . Frais Financiers divers | | | |
| PRELEVEMENT PR INVESTISSEMENT | 296.835,00 | | |

BUDGET PRIMITIF 1996 - INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | RECETTES INVESTISSEMENT | |
|---|------------|--|------------|
| TOTAL | 865.944,00 | TOTAL | 865.944,00 |
| . Emprunts 46.180,00 . SIDET 34.264,00 . Acquisition terrain 2.500,00 . VOIRIE . A. E. P. . BATIMENTS MAIRIE 461.300,00 . BATIMENTS LOGEMENTS 321.700,00 . Acquisitions matériel | | Prélèv. Fonctiont 296.835,00 Fonds TVA 102.000,00 Vente terrains Subv. Voirie canton. 29.022,00 Subvention AEP D.G.E. Mairie 30% 100.000,00 Subv. Département 100.000,00 Créances Départ. 1.135,00 Emprunts 236.952,00 | |

ETAT DE LA DETTE

| Comptes | Dettes au 1 ^{er} janvier de l'exercice (3) | Valeurs |
|---------|--|-------------------|
| | Dettes en capital | 545 017,13 |
| 161 | Caisse des dépôts et consignations — prêts directs | 41 068,57 |
| 162 | Crédit local de France — CAECL S.A. | 30 488,95 |
| 163 | Caisse des dépôts et consignations — prêts Minjoz | 108 124,43 |
| 164 | Crédit foncier | 366 235,18 |
| 165 | Caisses de crédit agricole | |
| 166 | Emprunts divers | |
| 1662 | <i>dont : caisse d'épargne sur fortune personnelle</i> | |
| 1663 | <i>dont : crédit national</i> | |
| 1665 | <i>dont : crédit mutuel</i> | |
| 167 | Emprunts auprès d'organismes d'assurances | |
| 168 | Prêts du Trésor | |
| 169 | Prêts et avances d'autres collectivités locales | |
| | Annuités | 88 239,48 |
| 16 | Remboursements en capital | 46 178,58 |
| 671 | Intérêts | 42 060,90 |

CONSEIL MUNICIPAL : séance du 10 avril 1996

Sont excusées : Maria Sanz et Honorine Lepine

CAMPING :

Contrat d'affermage :

Le camping sera ouvert sept jours sur sept juillet, août. Toutes les taxes et frais de fonctionnement seront à la charge du preneur (eau, électricité) Le bail sera de trois ans, renouvelable sur demande du gérant. M Ripart demande de ne pas inclure la ruine de Gournier dans le contrat.

-Entretien du preneur: - Nettoyage et entretien
- Charge des biens (sanitaires, téléphone)
- Réparer tous les dégâts

Le preneur ne devra rien modifier dans le camping sans l'accord de la commune.

-Entretien de la commune : - Les gros travaux
- La solidité de la maçonnerie
- Les toitures
- Réparation, électricité

Le preneur payera un loyer de 23000 F par an indexé chaque année sur l'indice INSEE et revu au terme du contrat.

Madame le Maire a demandé au S.I.D.E.T. de revoir le taux de la dette.

Monsieur Hours demande que le bail soit signé également par Madame Jardé et que les compétences (trilingue, expérience de gestion) soient précisées dans le contrat.

Le conseil décide que le bail soit signé par Madame le Maire à l'unanimité.

M Hours et M Ripart feront l'état des lieux qui sera annexé au contrat.

BATIMENTS : Visite de l'état des lieux par les services techniques de la DDE:

Ecole:

La première partie est faite : révision de la toiture, préau et la salle polyvalente. Il reste à faire la salle polyvalente deuxième partie l'école des filles et le logement de l'instituteur.

Le premier devis a été adressé 159561 f TTC par Monsieur Creysse. Un autre devis doit être fait par Monsieur Deschanel.

Les travaux devront être faits en juillet.

Demande de baptiser l'école publique Noël Garidel. Madame le maire fait part de l'avis très favorable de l'inspecteur d'académie à cette demande.

Nous cherchons à mettre une plaque en pierre.

Mairie:

Un dossier a été élaboré par le cabinet Roux aux Vans.

Coût: HT: 382.431 f

TTC :461.221

Des demandes de subventions sont adressées à la préfecture et au ministère de l'intérieur.

DIVERS :

Sentier de randonnée:

M Hours évoque l'entretien des sentiers de randonnées en précisant que le tracé passe parfois sur des terrains privés. Une réunion avec l'association 'découvrir en marchant' est demandée pour définir précisément les chemins.

Secrétaire de séance Béatrice Schmitt

CONSEIL MUNICIPAL : séance du 10 juin 1996

La séance commence à 20h 45.

Sont présents tous les conseillers sauf M. FRANCOIS Gabriel excusé et Bernard GILLI.

Ordre du jour :

Compte Administratif 1995

Divers

COMPTE ADMINISTRATIF 1995

(détails ci-après)

La secrétaire de mairie fait la lecture du compte administratif 1995. Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents sur ce compte.

Balance générale 1995 :

Excédent de fonctionnement : 51 121,27
Excédent d'investissement : 815 075,29

Soit un excédent global de : 866 196,56

DIVERS

* Mme le Maire nous fait lecture des résultats d'analyse de l'eau dans les différents hameaux. Ces résultats ont été affichés.

* SICTOBA : les articles 5 et 6 des statuts sont modifiés comme suit, après observations de la sous-préfecture :

Art. 5 : les contributions financières des communes adhérentes sont déterminées par délibérations du comité syndical en fonction des compétences exercées suivant les critères de la population desservie et du service rendu. La répartition entre les deux critères fera l'objet de délibérations du comité syndical et sera identique pour toutes les communes.

Art. 6 : Chaque commune est représentée au sein du comité syndical par deux délégués titulaires et un délégué suppléant. Les communes de plus de 1000 habitants recensés disposent d'un délégué titulaire supplémentaire.

TRAVAUX TOITURE ECOLE

Deux entreprises ont soumissionné pour la réparation du toit des bâtiments scolaires :

Entreprise DESCHANELS
pour TTC 225 107,50 F

Entreprise GARNIER
pour TTC 379 995 F

Compte tenu de la conclusion de la Direction Départementale de l'Equipement qui sera chargée de la maîtrise d'oeuvre et après étude de celle-ci, c'est l'entreprise DESCHANELS qui a été retenue en raison de son prix plus compétitif.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour ce choix.

Les travaux commenceront en juillet, après la fête annuelle et devront être impérativement terminés pour la rentrée scolaire.

DIVERS

Michel RIPART fait part au conseil de quelques observations recueillies auprès de certains conseillers quant au fonctionnement des commissions, après un an de gestion par la nouvelle équipe.

Il semble souhaitable de nommer au sein des diverses commissions, un vice-président responsable, ce qui permettrait d'alléger la charge de Mme le Maire.

La séance prend fin à 24 h.

La secrétaire de séance : Honorine LEPINE

PETITES ANNONCES

MARCHE PAYSAN à MALBOSC

Comme depuis plusieurs années, le marché paysan se tiendra à nouveau sur la place de l'église chaque dimanche matin en juillet et août.

DEPOT BOUCHERIE

En premier lieu, je voudrais remercier Jean Paul Manificier pour avoir mis gratuitement à notre disposition un local spécialement aménagé. Ceci nous a permis de mieux servir la population de Malbosc.

Aussi, nous nous sommes mis d'accord pour ouvrir le même local pour la même période qu'en 1995, c'est à dire :
dimanche matin de 10 h à 12 h
mercredi de 14 h à 19 h
pendant les deux mois d'été.

Le boucher, M. & Mme INTILE

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

Pour information, ouverture d'un centre de contrôle technique auto vanséen :
AUTOSUR
rue du Bourdaric 07140 Les Vans
Tel : 75 37 35 11.

COMPTE ADMINISTRATIF 1995 - FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------------------|--------------|--|--------------|
| TOTAL | 1.287.153,22 | TOTAL | 1.338.274,49 |
| FOURNITURES | 5.139,69 | PRODUITS DE L'EXPLOITATION | 104.497,30 |
| . Fournitures de bureau | 5.139,69 | . Redevance eau | 50.497,30 |
| | | . Taxe enlèvement Ord.ménagé | 54.000,00 |
| FRAIS DE PERSONNEL | 240.195,03 | PRODUITS DOMANIAUX | 97.296,00 |
| . Personnel titulaire | 50.505,14 | . Location Gîte et camping | 96.414,00 |
| . Personnel non titulaire | 135.485,57 | . Concessions cimetièrè | 882,00 |
| . Cotis. Centre Gestion | 787,91 | | |
| . Charges sociales | 51.075,20 | PRODUITS FINANCIERS | |
| . Rémunérations diverses | 2.341,21 | . Intérêts prêts & créances | |
| IMPOTS ET TAXES | 5.900,00 | RECouvreMENTS / SUBVENTIONS | 100.317,48 |
| . Impôts fonciers | 5.900,00 | . Recouvrements traitement C | 62.664,41 |
| TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEUR | 121.480,08 | . Participation Bonnevaux | 32.418,88 |
| . Entretien terrain | 2.615,13 | . Recouvrements divers | 4.033,87 |
| . Entretien bâtiments | 19.541,02 | . Participation Etat +Dépt | 1.200,32 |
| . Entretien voirie & réseaux | 13.678,59 | | |
| . Entretien petit matériel | 11.232,64 | DOTATION GLOBALE FONCTIONNEMENT | 510.316,00 |
| . Acquisition petit matériel | 6.483,57 | . D.G.F. Dot. Porfaitaire | 460.489,00 |
| . E.D.F. + entretien | 47.666,44 | . D.G.F. Dot. Spéc. Institut | 12.950,00 |
| . Analyses eau | 9.307,05 | . D.G.F. Dot. Particulière B | 12.174,00 |
| . Primes assurances | 10.955,64 | . Dot. Solidarité Rurale | 24.703,00 |
| PARTICIPATION ET CONTINGENTS | 157.781,16 | IMPOTS INDIRECTS | 21.456,95 |
| . Dépenses aide sociale | 24.591,00 | . Attrib. sur permis Chasse | 220,00 |
| . Fonctionnement C.E.G. | 697,00 | . Taxe add. droits mutation | 21.236,95 |
| . Cotisations municipales | 237,00 | . Licence débits de boisson | |
| . Participation service ince | 4.908,63 | | |
| . SICOM | 39.022,00 | CONTRIBUTIONS DIRECTES | 218.334,85 |
| . SICTOBA | 17.800,00 | . Produits des contrib. dire | 142.881,00 |
| . 15 %Synd. Electrification | 45.547,54 | . Attrib. Fonds Nat Taxe Pr | 68.305,85 |
| . Fonctionnt " " | 1.179,75 | . Attrib. Fonds Dép. Taxe Prof. | |
| . SIDET | 23.798,24 | . Compens. Taxes Fonc. bâtie | 570,00 |
| ALLOCATIONS / SUBVENTIONS | 16.485,00 | . Compens. Taxe Profes. | 2.997,00 |
| . C.C.A.S. Malbosc | 4.000,00 | . Compens. Taxe Habitation | 3.581,00 |
| . Ecole Coopérative scolaire | 6.000,00 | PRODUITS ANTERIEURS | 286.055,91 |
| . Vivre chez soi" | 400,00 | . Excédent fonct. reporté | 286.055,91 |
| . Ligue contre le Cancer | 400,00 | | |
| . ADDIM | 253,00 | | |
| . Ecole buissonnière | 3.000,00 | | |
| . Office tourisme Les Vans | 516,00 | | |
| . CCAS ST PAUL | 1.000,00 | | |
| . G.D.S. Equarrissage | 273,00 | | |
| . Syndicat Hotellerie | 643,00 | | |
| . A.S.L. MALBOSC | | | |
| . F.N.A.E. | | | |
| FRAIS DE GESTION GENERALE | 53.671,37 | | |
| . Fêtes & cérémonies | | | |
| . Documentation générale | 6.668,99 | | |
| . Frais de PTT Mairie | 5.403,74 | | |
| . Indemnités Maire & Adjoint | 41.598,64 | | |
| FRAIS FINANCIERS | 51.068,89 | | |
| . Intérêts | 51.068,89 | | |
| . Frais Financiers divers | | | |
| CHARGES ANTERIEURES | 0,00 | | |
| . Admission en non valeur | 0,00 | | |
| PRELEVEMENT PR INVESTISSEMENT | 635.432,00 | | |
| | | EXCEDENT FONCTIONNEMENT 95 | 51.121,27 |

COMPTE ADMINISTRATIF 1995 - INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | RECETTES INVESTISSEMENT | |
|---|-------------------|--|---------------------|
| TOTAL | 364.411,75 | TOTAL | 1.179.487,04 |
| <ul style="list-style-type: none"> . Emprunts 75.941,29 . SIDET 31.234,04 . Acquisition terrain 0,00 . VOIRIE 228.115,81 . A.E.P. 3.757,08 . BATIMENTS 13.438,59 . Acquisitions matériel 11.924,94 | | <ul style="list-style-type: none"> Excédent d'invest. Reporté 215.827,22 Prélèv.Fonctiont 635.432,00 Fonds TVA 168.892,00 Vente terrains 2.250,00 Subv. Voirie canton. 85.660,00 Subvention AEP SUBV. DIVERSES 50.691,00 Subv. Département 12.844,00 Créances Départ. 5.845,20 Régularisation Prêt CDC 2.045,62 EXCEDENT INVEST. 95 815.075,29 | |

S.I.C.T.O.B.A

SICTOBA veut dire Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures de la Basse-Ardèche.

Pour notre région, il s'agit du traitement de 12 000 tonnes collectées auprès de 51 communes. L'adhésion à cet organisme coûte cher. Elle est fonction du nombre d'habitants (résidences secondaires et camping compris).

On constate que certains déchets pourraient être éliminés d'une autre façon :

- pour le verre, il existe des containers permettant son recyclage (devant l'école de Malbosc)
- Pour le papier : déchetterie de Grospierres ouverte 6 jours sur 7 de 9 h à 12 h 30 du lundi au samedi inclus.
- en ce qui concerne les matières biodégradables : cendres, coupes d'herbes, déchets de cuisine... un petit coin de jardin s'en accomodera avec plaisir.
- pour les encombrants, il est conseillé, afin d'éviter leur accumulation dans la nature, de contacter la mairie qui fera procéder au ramassage.

En faisant ce tri sélectif, les charges relatives au traitement des ordures ménagères pourraient diminuer considérablement si chacun d'entre nous participait à cet effort.

Dans l'avenir, ce tri va devenir obligatoire dans les villes.

S.I.C.O.M

SICOM Granzon et Claysse veut dire Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères.

Il concerne le ramassage sur un circuit de 47 Kms sur notre commune !.
Il fournit aussi les poubelles et assure le nettoyage.

L'adhésion à cet organisme entre également dans le prix de revient du traitement des ordures ménagères.

Maria Sanz et Honorine Lepine.

L'écho 6.4.95

ACTUALITES DRÔME-AR

Elimination des déchets en Drôme-Ardèche : Une approbation au "PIED" levé



228.000 tonnes d'ordures ménagères sont produites chaque année par les habitants de Drôme-Ardèche, auxquelles s'ajoutent les déchets produits par les activités commerciales, industrielles et agricoles... Jusqu'à présent leur destination principale était les décharges, avec les risques que cela pouvait constituer pour l'environnement. Partant de ce constat, le Plan Interdépartemental d'Elimination des déchets (P.I.E.D.), fruit d'un travail de concertation approfondi avec l'ensemble des acteurs concernés (Etat, collectivités, locales, ADEME, associations, professionnels du traitement des déchets) fut créé. Elaboré à partir des dispositions de la loi du 13 juillet 1992 et soumis à enquête publique en 1995, ce plan interdépartemental Drôme-Ardèche, a été approuvé en décembre 1995, ce qui en fait désormais un document de référence pour l'organisation de la gestion des déchets sur nos deux départements. Aussi, c'est pour présenter ses modalités de mise en oeuvre, que voici quelques jours, en Préfecture de la Drôme, en présence du Préfet de la Drôme, Bernard Coquet, du Directeur de Cabinet du Préfet de l'Ardèche, Mme Barcelo, des représentants des Conseils Généraux de la Drôme et de l'Ardèche, ainsi que les chefs de service des administrations concernées, avait été organisée une conférence de presse...

LES GRANDS AXES

Dans sa globalité, le PIED détermine les zones, les organismes et les équipements nécessaires pour la collecte, le tri, la valorisation et le stockage des déchets, en recherchant une correspondance entre l'offre et les besoins, ce qui conduit

à mettre en place une organisation intercommunale par zones géographiques et spécificités de sites.

Une carte a d'ailleurs été rédigée à ce propos, tenant compte des installations à pérenniser ou à créer et des installations non pérennisables.

Notons qu'en terme d'objectifs, que d'ici 2002, seuls les déchets ultimes devraient trouver place dans les décharges.

A ce chapitre si l'on examine la carte fournie qui dresse le tableau des équipements à créer ou à pérenniser et ceux qui devront disparaître plusieurs points sont à noter.

UNE NOUVELLE ORGANISATION DES SITES

En matière d'ordures ménagères, sur l'Ardèche tout d'abord, seul l'incinérateur avec valorisation énergétique du Cheylard sera conservé et une décharge pour produit ultime créée. Sont notamment condamnés les incinérateurs de Cros de Géorand, Coucouron (évacuation des déchets vers la Haute Loire), Montpezat-sous-Bauzon, Privas, Saint-Marcel les Annonay, Vanosc, Saint-Alban d'Ay (vers la Drôme et départements limitrophes). Si des créations de décharges sont prévues sur le secteur de Largentière et d'Annonay, en revanche celles de Lavilledieu, St-Victor et à l'horizon 2000, Gros pierres devraient disparaître. En revanche des centres de tri et de compostage seront créés sur Gros pierres, Lavilledieu, La Voulté, Tournon et au Nord Est de l'Ardèche. Notons comme pour la Drôme que le choix du site définitif de ces implantations n'a pas encore été défini avec exactitude par les

collectivités.

Pour la Drôme même constat, les incinérateurs de la Chapelle en Vercors et Die devront disparaître. Par contre deux incinérateurs avec valorisation énergétique seront créés dans le Nord (fin 1998) et le Sud (2000). Les décharges de Bathernay, St-Laurent en Royans, Rochefort Samson, Allan, Roussas et Rémuzat sont condamnées. En revanche l'on conserve celles de Saint-Sorlin en Valloire, Chatuzange le Goubet et Donzère avec création de 7 centres de compostage (dont Valence) et la pérennisation de celui de St-Paul 3 Chateaux.

DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS

Pour les déchets industriels banals (320.000 tonnes en 26/07), une unité de traitement devrait être créée pour les deux départements (site de Portes les Valence à l'étude), ainsi que des centres de tri sur Romans, Pont de l'Isère, Valence et Roussas. Restera à stocker en décharge de classe II, 103.000 tonnes avec les ordures ménagères ou non. L'implantation de ces équipements n'a pas encore été définie par les professionnels producteurs de déchets industriels banals et l'Etat en concertation avec les collectivités. D'où une information à retenir avec les réserves d'usage. Notons que pour les déchets hospitaliers de type contaminé, il sera nécessaire d'équiper au moins une installation en Drôme-Ardèche, parmi celles affectées au traitement des ordures ménagères. Une chose semble cependant acquise, le prix qui devrait avoisiner les 450 F/tonne pour la collecte des ordures ménagères, 500 F/tonne pour le tri et la destruction des ordures ménagères et déchets banals, soit un total de l'ordre de 950 F/tonne. Enfin sans vous donner le détail du schéma de traitement des déchets encombrants (prés d'une soixantaine en 26/07), notons que l'objectif est de supprimer les décharges sauvages, créer un réseau complet sous 5 ans, recycler 30 % du volume collecté et éliminer le reste Après traitement approprié.

L'Écho
18-5-96

CANTON DE L

MALBOSC

"La fièvre de l'or, acte II"



Le Maire, Alice Icard

Carte d'identité

Superficie: 2.143 hectares

Population: 150 habitants

Budget: 1,8 MF

Maire: Alice Icard

Si l'Ardèche n'est pas le "far-west", elle peut cependant connaître aussi sa "fièvre de l'or"... Une fièvre réactivée voici quelques mois, avec la reprise par la société CEVENOR de ses sondages sur Malbosc. Une situation qui inquiète Alice Icard, Maire de la commune et son conseil, car dans le pire des scénarios, cette prospection peut déboucher sur une mine à ciel ouvert, avec toutes les nuisances que cela peut comporter au niveau de l'environnement et du tourisme...

UN "ROBIN DES BOIS" PRÉ-RÉVOLUTIONNAIRE

Petite commune située à 18 km des Vans et à 13 km de Bessèges (Gard), Malbosc regroupe une douzaine de hameaux. Si étymologiquement son patronyme pourrait désigner un bois de pommiers (Malus en latin), ses racines semblent remonter au VIIIe siècle, même s'il existe certaines traces d'implantation humaine datant de la préhistorique (tumulus, pictogrammes).

Propriété de l'abbaye de Bonnevaux dans le Gard (ordre de Saint-Ruff) au Moyen Age, Malbosc garde de son passé, les vestiges d'une église romane et d'un château du XIIe siècle. Durant la période pré-révolutionnaire, en 1783 exactement, la commune a même été durant quelques mois, le fief du Chef des "Masques Armés", un notable local à la tête d'une bande de pauvres hères affamés, qui à l'image de Robin des bois, volait aux riches pour donner aux pauvres...

PRIORITÉ AU TOURISME VERT

L'un des rares villages de l'Ardèche Méridionale à disposer d'un Maire féminin, Alice Icard, fonctionnaire de préfecture retraitée, Malbosc niché au coeur d'un écrin de verdure est du fait de sa situation géographique, plus près du Gard que de son département d'attache (aléas du découpage administratif napoléonien). Un café-restaurant situé sur le hameau d'Aubrias, concentre l'essentiel de l'activité commerciale locale. Il devrait d'ailleurs se doter prochainement d'un magasin multi-services pour répondre à l'attente de la population. Côté artisanat, la carte se limite à un maçon, une entreprise forestière (scierie) et un potier. L'agriculture rassemble pour sa part, 6 exploitations (dont 2 créées en 1995) orientées principalement sur la polyculture et la sériciculture qui contrairement à ce que l'on pourrait penser, n'a pas encore disparu sur le département. Outre de nombreuses résidences secondaires (150 sur un total de 230), on relève un camping municipal 3 étoiles (29 places) et 6 gîtes privés. Mais du fait de la présence sur le territoire communal de 2 rivières (l'Abeau et la Ganière) de fortes potentialités existent en matière de développement touristique, et au niveau

du tourisme vert en particulier.

EQUIPEMENTS ET PROJETS

En matière d'équipement, la commune dispose d'une école primaire accueillant 18 élèves (dont ceux de la commune de Bonnevaux), d'une salle polyvalente et de 2 logements sociaux en cours de réhabilitation. Coté projets, cette commune classée en zone de montagne, affiliée au SICTOBA, SICOM et SIDA termine son programme d'adduction d'eau, prévoit d'agrandir et d'améliorer sa Mairie, tout en assurant la réfection de la toiture de son école et de sa seconde église construite en 1847.

UN AVENIR INCERTAIN

Disposant d'un environnement exceptionnel, Malbosc envisage depuis plusieurs années de valoriser ses potentialités touristiques. Cependant, depuis 1988 avec l'obtention par Pierre Nicolini et Michel Quint, 2 géologues de la société Parisienne CEVENOR, d'un permis de recherche minière sur un périmètre englobant la commune, ce projet semble compromis. En effet, après une première campagne de sondage aurifère qui n'a rien donné, sinon au plan local la création de l'association Cèze & Ganière destinée à lutter contre ce projet de mine à ciel ouvert, le projet vient de repartir de plus belle. Aussi comme le souligne le Maire, Alice Icard, "si cette seconde campagne de prospection aboutit, ceci signifie la fin de nos espérances d'asseoir un jour notre développement sur une forme de tourisme vert..." Devant ce péril, la commune et ses partenaires entend réagir. Un combat pour la survie d'un petit village dont la population triple en été... Un petit village que cette "fièvre de l'or", laisse bien indifférente !

QU'EST-CE QUE LE CHEQUE EMPLOI SERVICE ?

C'est un mode de paiement qui permet de rémunérer une personne pour les prestations qu'elle effectue chez vous (résidence principale ou secondaire).

Le chèque emploi service tient lieu de bulletin de paie et de déclarations des charges sociales, ainsi que de contrat de travail.

C'est un avantage pour l'employeur qui bénéficie d'une réduction d'impôts et pour le salarié qui bénéficie d'une couverture sociale.

POUR QUELS SERVICES ?

- soutien scolaire
- garde-malade
- garde d'enfants (sauf pour les particuliers qui bénéficient de l'allocation de garde d'enfants à domicile)
- aide à domicile
- aide pour personnes âgées (sauf pour les bénéficiaires de la prestation d'autonomie)
- activités de jardinage
- et toutes les activités relevant de la convention collective nationale des employés de maison.

COMMENT OBTENIR ET UTILISER LE CHEQUIER EMPLOI SERVICE ?

Il suffit de remplir une demande d'adhésion, que l'on peut se procurer auprès d'un bureau de poste, d'une banque, d'une caisse d'épargne ou d'un comptable du Trésor, et de la transmettre à l'établissement teneur de votre compte-chèques (obligatoirement domicilié en France) avec un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.

Ce formulaire comporte une demande et une autorisation de prélèvement automatique au profit de l'URSSAF de Saint-Etienne, Centre National chèque emploi service, pour effectuer le paiement des cotisations sociales liées aux salaires versés. Le prélèvement intervient une fois par mois.

Le chèque qui vous sera remis sera établi à votre nom et comprendra 20 chèques et 20 volets sociaux.

- Avec le chèque, vous rémunérerez la personne que vous employez en indiquant le salaire net (c'est à dire hors charges sociales).
- Avec le volet social, vous vous acquitterez des charges sociales et patronales. Il vous suffira de le remplir et de l'adresser au Centre National chèque emploi service, au plus tard à la fin du mois durant lequel la personne a effectué sa prestation. Des enveloppes pré adressées vous seront remises en même temps que le chèque.

QUELLE REMUNERATION ?

Elle doit être au moins égale au SMIC horaire net, majoré de 10% afin d'y inclure l'indemnité de congés payés. Pour connaître le SMIC net renseignez-vous auprès de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ou par minitel au 3615 Emploi.

QUELLES COTISATIONS SOCIALES ?

Vous n'aurez pas à calculer le montant des cotisations sociales, c'est le Centre National chèque emploi service qui le fait en appliquant les bases et les taux en vigueur à la date de réception du volet social.

Vous avez le choix entre deux modes de calcul des cotisations, choisi d'un commun accord avec le salarié.

1 - la base forfaitaire - le calcul est fait en fonction du nombre d'heures indiqué sur le volet social et sur la base du SMIC majoré des 10% pour congés payés. Les cotisations sont moins élevées et le salarié dispose d'une couverture sociale minimale.

2 - Sur la base du salaire réel - le calcul est fait sur la base de la rémunération réellement payée et le salarié dispose d'une couverture sociale plus large.

Le Centre national chèque emploi service vous adressera un décompte mensuel des cotisations qui sert également d'avis de prélèvement sur votre compte.

QUELS AVANTAGES POUR LE SALARIE ?

Le chèque emploi service lui garantit l'ensemble des droits sociaux : retraite - indemnités de chômage - assurance maladie (sous réserve qu'il remplisse les conditions exigées pour chacun de ces risques) - tous les risques d'accident du travail.

Chaque mois il recevra une attestation d'emploi récapitulant les salaires et cotisations correspondant à ses activités.

QUELS AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR ?

Il bénéficie d'une réduction d'impôts de 50% du montant total : salaires + cotisations sociales, versé dans l'année. Chaque année le Centre national chèque emploi service lui adresse une attestation fiscale à joindre à sa déclaration de revenus.

Environnement

Une directive européenne dite "Directive Habitat " a été mise en place pour permettre de mieux connaître la biodiversité au niveau national .

Ce sont 260 communes de l'Ardèche qui sont concernées par l'inventaire préliminaire des sites susceptibles d'être retenus en l'an 2000 et pour le canton des Vans (Banne, Gravières, Les Vans St André de Cruzières, St Paul le Jeune , Malbosc)

A l'intérieur de ce territoire on trouve une certaine faune et une flore d'intérêt prioritaire ou communautaire à protéger.

Parmi les prioritaires :

Le pin de Salzman , pin endémique des Cévennes, regroupé en quelques bosquets ou disséminé .

Les landes à callunes et genêts

Parmi les communautaires :

Des espèces de chauves-souris: Barbastelle, Vespertilion à oreilles échancrées, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe.

Des Coléoptères: Grand Capricorne, Lucane cerf-volant.

Une Libellule: Cordulie à corps fin.

Le Castor d'Europe.

Un poisson: Le Blageon.

Ces espèces protégées sont incluses dans des espaces d'activités économiques (productions forestières, productions agricoles sous label, tourisme rural ainsi que chasse, pêche, loisirs de plein air etc ...)

Ce réseau, qui comprend plusieurs sites en France, nommé Natura 2000, n'a pas la vocation à créer des "sanctuaires de nature" dans lesquels toute activité humaine serait proscrite.

Jusqu'en 2004 des concertations seront engagées avec les partenaires locaux (maires, représentants des propriétaires, les agriculteurs , les sylviculteurs, les chasseurs, les représentants des autres acteurs économiques et sociaux) et définiront les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de conservation.

Des "documents d'objectifs" seront élaborés et si notre pays dispose d'un bon dossier il lui sera possible de saisir la commission Européenne et de solliciter la mise en place de crédits européens.

Cette "directive habitat" peut apporter un "plus" à notre région au niveau de l'espace agricole du patrimoine naturel, de l'économie locale. Son instauration permettra aussi de rendre plus lisible et de simplifier le dispositif complexe de protection des espaces naturels en France.

Notre commune est partie prenante, dans un premier temps à la recherche d'informations plus précises. Des consultations avec les maires concernés seront mises en place (fin du mois de juin).

Puis dans un deuxième temps cela pourra être la consultation de tous les autres partenaires (cités plus haut).

Affaire à suivre dans le prochain bulletin.

Information sur les recherches minières d'or

Le préfet de l'Ardèche a fait parvenir à la mairie de Malbosc la "déclaration de travaux d'exploitation minière dans le permis exclusif de recherches d'Abeau " qui comprend 24 forages à des profondeurs de 20m , essentiellement sur notre commune.

Mr Nicolini qui est le géologue à l'origine du projet a rencontré Mme le Maire et organisé une visite des sites actuels de sondages.

Lors de cet entretien Mr Nicolini nous a expliqué la géologie très particulière du périmètre de recherche. Cette rencontre ne nous donne toujours pas de précision sur l'exploitation future ni sur sa faisabilité. Il semblerait que quelques lieux aient des teneurs plus concentrées que d'autres.

L'association Cèze et Ganière reprend ses activités. Elle a pour but d'informer les populations et les élus sur le déroulement des recherches, ainsi que la protection du patrimoine qui pourrait être menacé par une exploitation.

Une assemblée générale a eu lieu à Malbosc le dimanche 9 juin qui a procédé à l'élection de nouveaux membres du conseil d'administration et d'un nouveau bureau.

Ceux ci vont élaborer un dossier d'informations sur le problème qui sera envoyé aux élus et associations "amies" .

Pour plus d'informations ou suggestions téléphoner à Maria Sanz au 75 36 93 37.



Quelques devinettes:

Quelles sont les lettres qu'il ne faut surtout pas déranger?

Quel est le point commun entre un livre et un roi?

Quel est celui entre une chaise et le métro?

Avec les mêmes lettres trouvez le nom d'un animal et de sa maison.

Qui va de ville en ville sans bouger?

Une petite histoire drôle:

Pendant la leçon de conjugaison, l'instituteur explique à son élève:

- Si c'est toi qui chante, tu dis "je chante".

Si c'est ton frère que dis-tu?

- "Arrête!"



A faire bouillir les cerveaux:

Chaque lettre correspond à un chiffre. A vous de déchiffrer:

Cinq mots de 10 lettres à retrouver:

A B C D

X E D

B F E D

G H B I .

C H J E D

.....

A N E T S O T N E N
R V O C E T E D U E
A M F N I T I G U E
T Z M A Z E E E N I
F D F I I I L S E C

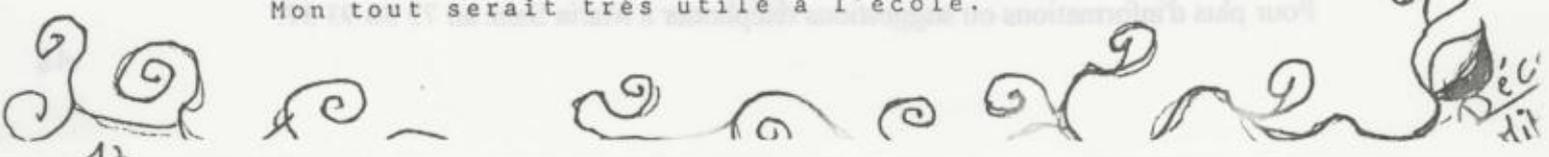
(A chaque ligne un mot)

Charades:

On peut dormir comme mon second dans mon premier.
Monttout est un escargot vagabond.

Quand mon premier est mon tout, on utilise mon second.
(Le "premier se voit dans les jardins publics...)

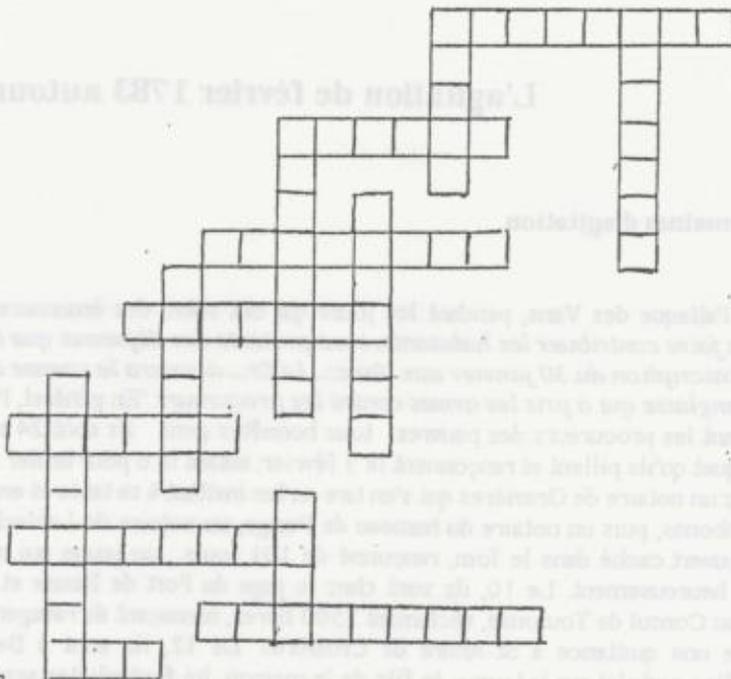
On cherche mon premier à Malbosc, mon deuxième est le verbe dire à la 3ème personne, mon troisième est tressée, mon quatrième dure soixante minutes.
Mon tout serait très utile à l'école.



écrit dit

Mots à placer :

- BELETTE
- BLAIREAU
- BUSE
- CASTOR
- CHEVREUIL
- CHOUETTE
- ECUREUIL
- GENETTE
- HERISSON
- HIBOU
- MARTRE
- RAT
- RENARD
- SANGLIER
- SERPENT



Grille faite avec
des animaux sauvages
que l'on peut voir autour de Malbosc.

PETIT POEME:

J'ai vu une souris que quelqu'un a mangée
 J'ai vu quelqu'un qu'une jument a attrapé
 J'ai vu une jument que mon chien a regardée
 J'ai vu mon chien qu'un papillon a avalé
 J'ai vu tout ça, moi
 J'ai vu tout ça en promenade...

Florence

POURQUOI?

Pourquoi il y a plein de pays?
 Pourquoi il y a le Soleil et la Lune?
 Pourquoi le charbon écrit?
 Pourquoi pleure-t-on des larmes?
 Pourquoi les fleurs sentent-elles bon?
 Pourquoi un plus un égal deux?
 Pourquoi les arbres sont verts?
 Pourquoi un papillon c'est joli?
 Pourquoi il y a 26 lettres à l'alphabet?
 Pourquoi, alors, j'en vois que huit?
 POURQUOI J'AI ECRIT PLEIN DE POURQUOI?

Aline

MESSAGE CODE:

VPWV AWGC RJGQ D'AVVUI A FBKUI QV'A
 DFEKMKLYMA CFVWI PITDWJ BFBVH? VPWV
 FFTKIE MJGXB D'AMNHV VPWV PSQPISKY.
 AMQLW EU VJRFISZ.

(Ce texte signé est de ALOIS et VINCENT)



Amélie

...recevoir à placer...
 bancale, ordinaire. Vous n'aurez pas les solutions du code et
 NANTES DECOUVERTE MAGNIFIQUE ZEZALEMENT DIFFICILES, l'Imace,
 souterrains, le CHIEN et sa NICHE, la route, 1945 X 25, ETON-
 0 0 P, ils ont tous les deux des pages, ils sont tous les deux
 solutions des jeux (proposés par Joël, Laureline, Miguel et Nora):

L'agitation de février 1783 autour des VANS

Trois semaines d'agitation

Après l'attaque des Vans, pendant les jours qui ont suivi, des émissaires se sont rendus dans les paroisses *"pour en faire contribuer les habitants, sous prétexte des dépenses que lesdits attroupés avaient faites lors de leur inscription du 30 janvier aux Vans:.. Le Sr... donnera la somme de...pour fournir à l'entretien de la troupe anglaise qui a pris les armes contre les procureurs."* En général, l'appel est entendu, la taxe acquittée.

Se disant les procureurs des pauvres tous honnêtes gens ils sont 24 masqués et armés, chez un notaire à Malbosquet qu'ils pillent et rançonnent le 5 février, autant le 6 pour brûler les papiers du Sr Thomas ; le double le 7 chez un notaire de Gravières qui s'en tire en les invitant à sa table et en payant 12 livres. Le 8, un procureur de Chambonas, puis un notaire du hameau de Ponge, un notaire de Lablachère reçoivent leur visite. ce dernier est découvert caché dans le foin, rançonné de 101 louis ; un jeune qui s'enfuit essuie un coup de feu qui le manque heureusement. Le 10, ils sont chez le juge du Fort de Banne et à St- Ambroix où ils exposent leur misère au Consul de Toulouse, réclamant 2500 livres, menaçant de ravager greniers et études. Le 11, une bande récupère une quittance à St-André de Cruzières. Le 12, ils sont à Berrias. Le 13, à Tournayre, ils font agenouiller, pistolet sur la tempe, le fils de la maison, lui font réciter son *Confiteor*, le libère puis brûlent les minutes d'un notaire de Chandolas. Le 14, certains rançonnent le notaire de Bonnevaux et deux ménagers des Assions ; 200 se retrouvent devant Les Vans, affrontés à la troupe venue protéger la ville (nous reviendrons sur cet épisode). Le 15, ils sont à nouveau à Bonnevaux et un nommé Coste qui fuit terrorisé, blessé à l'épaule, est laissé pour mort mais s'en tirera (ce sera la seule victime avec un chien!) ; ils couchent en joue le Sieur de la Vernède. Le 16 février, ils sont à Gravières ; le 19 chez un notaire du Martinet, puis à Aubriac, dans un cabaret où, en pleine nuit, une vingtaine de Masques seront surpris, ce qui amorcera le déclin de la révolte. On les signale encore à Vagnas, Bessas, St-Genest, Aujac, Peyremâle.

On imagine la terreur qui pouvait s'emparer des possédants et des procureurs fiscaux, cible des trublions. En témoigne cette délibération relevée intégralement dans les archives municipales de Joyeuse.

La ville de joyeuse se prémunit contre une attaque des masques

Du jeudi 13 février 1783, après -midi...

Le conseil politique de la ville et communauté de Joyeuse assemblé dans la salle de l'Hôtel de Ville par devant M. de Bournay, juge régent du duché de Joyeuse, assisté de Jean Comte, secrétaire-greffier dûment assermenté, a été exposé qu'il s'est levé depuis quelques jours une troupe de brigands masqués en nombre de plus de cent, qu'on assure être accrue chaque jour et se porter aujourd'hui à environ deux cents, lesquels après avoir commis des ravages, des vols et autres brigandages à la ville des Vans, à la paroisse de Chambonas, Courry, à celle de Paysac et à celle de Lablachère contiguës de celle de Joyeuse, menacent de devenir en cette ville dans la nuit prochaine ou le lendemain. Les jactances sont venues de toutes part hier et aujourd'hui à divers particuliers de cette ville en sorte qu'il est de la plus grande importance et de la nécessité la plus pressante et de la plus urgente de se mettre à l'abri d'une pareille incursion en attendant que les troupes que MM. les officiers municipaux ont demandé à MM. les commandants de la province et du Vivarais puissent arriver au secours des Vans, disperser cette troupe de brigands et établir le bon ordre.

Est comparu M. Plane, procureur fiscal du duché de Joyeuse, lequel a dit que, vu l'urgence du cas, non seulement il n'empêche mais il requiert de son chef qu'il soit pris par l'assemblée tous les moyens les plus convenables et les plus prompts pour prévenir tous les malheurs dont nous sommes notoirement menacés et dont il a vu un exemple bien affligeant dimanche dernier 9 du mois dans la maison de M. Salel, notaire et procureur à Lablachère.

L'assemblée composée de noble François Guillaume Barthélémy de la Forest, premier consul maire, MM. Pierre Dusserre, second consul et lieutenant de maire, Cade consul, Pellier de Sampzon, Decombes, médecin, Gache, avocat, Gasque de Lalauze, Pavin, médecin, Ducros, avocat et Labaurne, avocat, a unanimement reconnu la vérité de l'exposé et la nécessité indispensable et urgente de prendre tous les moyens les plus capables d'empêcher cette troupe de brigands d'entrer dans la ville et de laisser les habitants à leur discrétion et, en conséquence, elle à unanimement délibéré que MM. les maires et consuls sont priés et chargés de faire fermer sans aucun délai toute les portes de la ville à l'exception de celle de Sainte Anne pour l'usage des habitants pendant le jour mais qui sera néanmoins fermée pendant la nuit et cette fermeture sera faite avec les portes en bois qui se trouvent construites pour la Recluse, le Portalet, la Brèche et le four, en mettant des poutres de bois derrière les portes en dedans et à l'égard des trois autres, elles seront fermées avec des poutres, des tonneaux remplis de sable et tous autres matériaux, les plus propres à cette fermeture.

Que toutes les portes et fenêtres particulières pratiquées dans les murs de la ville à portée d'escalade seront également fermées à chaux et à sable et tous les autres matériaux de façon que les brigands ne puissent point y pénétrer, à peine d'en rendre lesdits particuliers responsables.

Que MM. les maire et consuls vérifieront ou feront vérifier de suite si les arbres plantés derrière le mur du grand jeu peuvent servir à escalader les murs qui se trouvent bas dans cette partie ; et dans ce cas, ils en dresseront le procès-verbal, les feront abattre afin de prévenir le malheur de l'escalade.

Qu'il sera établi des capitaines de bourgeoisie à chaque porte de la ville, soit pour présider à la fermeture, soit pour leur défense tant de nuit que de jour ; de même qu'un corps de garde suffisant dans l'intérieur de la ville pour fournir des gardes aux portes et se porter où le besoin exigera, le tout au choix de MM. les maire et consuls à peine d'amande et de prison contre tous les bourgeois et habitants qui se refuseraient à un service aussi pressant qu'essentiel ; et MM. les maire et consuls sont encore priés et chargés de vouloir donner toutes leurs attentions à l'exécution de la présente délibération en visant les ouvrages, les postes, en donnant tous les ordres convenables, comme aussi de pouvoir sans autres délibération à tous autres expédients qu'ils jugeront nécessaires pour la défense des habitants. L'assemblée les autorisant sous le bon plaisir de Monseigneur l'Intendant, attendu l'urgence du cas à faire à cet effet, les dépenses qui seront indispensable utiles et nécessaires en attendant ; en observant d'en tenir un état détaillé pour être rapporté et arrêté à la prochaine assemblée pour y être délibéré à leur remboursement.

Et ont MM. les maire, consuls et délibérants signé.

Suivent les signatures des membres du Conseil politique nommés ci-dessus et celle du juge De Bournet. La délibération suivante, quelques semaines plus tard, est muette sur les Masques dont il ne sera plus question, sauf pour le remboursement des frais qui subit des retards administratifs.

Justiciers ou brigands?

Les centaines de pages des dépositions recueillies par les enquêteurs après l'émeute soulignent que le processus est le même dans les 48 interventions. Une bande, excédant rarement 30 hommes, se présente chez un procureur ou un notaire, une corde nouée sur une chemise blanche, le visage enduit de suie, barbouillé de rouge ou d'autres couleurs, *"masqué d'un faux visage, recouvert d'un bas de femme, d'un mouchoir, d'un filet, d'une gaze."* L'armement est hétéroclite: *"fusil, pistolets, sabres, haches, gros bâtons noués, palferts, masse, gros marteaux de fer."* Assez souvent, on signale des déguisements féminins, la présence d'un *"chef de grande taille, fort gros de corsage, marchant le premier avec un fusil à deux coups"* ou celle d'un *"quidam (qui ne sera jamais pris, ni identifié) au visage noir, joues plates, cheveux noirs, taille cinq pieds quatre pouces environs (1.76 m) parlant bien Français, déguisé avec une jupe de bourrette rayée, une veste cannelle brune portant un mouchoir pour cacher le bas de son visage, le chapeau enfoncé sur les yeux."* Déguisant sa voix, avec une obséquiosité goguenarde, la troupe s'installe pour boire et pour manger, demande les actes notariaux qu'elle détruit. Assez souvent aussi, elle exige de l'argent, 30 ou 50 livres mais parfois 24 sous (1,2 livre) ou 101 louis d'or! Au fil des jours, ses effectifs ont grossi et quelques brigands notoires attirés par le désordre ont accouru, tel cet Etienne dit *Le Rouge*, ou ce Degout-Lacharp, célèbre contrebandier qui échappera à la maréchaussée jusqu'en 1796. Cette présence contrarie-t-elle les autres? Le 16 février, deux masques rançonnent M de la Boissonnade de 9 livres; le lendemain, quatre masques vont trouver M de Malbosc, ami de la victime et s'excusent: *"Nous nous sommes armés contre les procureurs à cause de leurs injustices; nous n'avons jamais prétendu faire la moindre peine aux honnêtes gens ; il y a de mauvais sujets parmi nos recrues, nous voulons les punir."*

Une révolte de petits possédants

Lorsque la troupe croise un passant, celui-ci est invité à s'écarter ou à baisser les yeux. C'est que les Masques armés (l'enquête le montrera), malgré les éléments douteux infiltrés, sont majoritairement issus de la région proche et leurs *"mouches"*, leurs espions, sont nombreux. Des recherches faites par Michaël Sonenscher, il ressort que sur les 157 hommes identifiés ou dénoncés (une seule femme, celle de Degout-Lacharp, originaire de la région des Vans), 138 sont des paroisses proches des Vans, et sur les 67 dont la profession sera mentionnée, on recense 28 travailleurs de terre, 4 ménagers, 4 soldats déserteurs, des colporteurs des cardes et la quasi-totalité des métiers de l'artisanat. C'est vraiment la révolte des petits possédants qui ont craint pour leurs biens. Une surprise cependant, et elle est de taille, un des chefs n'est autre que le procureur fiscal de la communauté de Malbosc, François La Billerie.

Suite au prochain numéro